



AVIS CONSULTATIF : Comité consultatif « rue de la République »

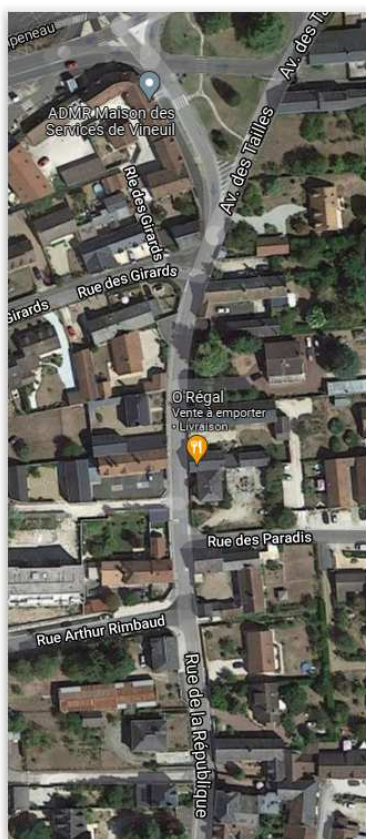
Introduction :

Au terme des trois réunions¹ qui ont composé ce comité consultatif portant sur la coexistence et la sécurisation des divers modes de déplacement autour de la rue de la République, le comité décide de soumettre les propositions qui suivent à la commune. Celles-ci sont issues d'une réflexion basée sur des données fournies par les services techniques de la municipalité².

Le périmètre a été scindé en 2 zones géographiques :

- 1) De la rue des écoles à la place du 11 novembre
- 2) De la place du 11 novembre à la rue du tertre

1



2



¹ Voir les 3 comptes-rendus.

² Voir Annexe 1.

Cette distinction est dictée par la nécessité de rapprocher la seconde zone des propositions qui émaneront du comité consultatif « Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville ».

Ce dernier ayant demandé des informations complémentaires pour poursuivre sa réflexion, les travaux qui en découleront seront probablement programmés en 2023.

En revanche, les propositions retenues pour la partie 1 ne sont pas impactées par ce décalage.

Partie 1- De la rue des écoles à la place du 11 novembre

Le sujet principal de ce tronçon est la création d'un cheminement piéton conforme aux normes PMR.

En se basant sur le schéma fourni par les Services Techniques de la mairie³, il apparaît que seul le côté impair de la rue permet un tel aménagement. Cette étude confirme qu'il n'y a majoritairement pas de problème à faire cohabiter ce cheminement avec une largeur de voirie suffisante pour la circulation des transports publics.

2 points ne peuvent répondre aux exigences :

- Au niveau du n°1 (angle rue des girards) → réduction ponctuelle à 1m20.
- Au niveau du n° 29 → réduction ponctuelle à 1m20.

Le comité propose à la mairie de prendre contact avec les différents riverains pour étudier la possibilité d'acquérir certains espaces.

La mise en place du cheminement aura des impacts sur les trottoirs existants. Il convient d'être vigilant à la sécurité de tous les usagers en prévoyant des éléments tels que des passages piétons protégés ou des miroirs pour les sorties des riverains du côté pair.

Le comité confirme la nécessité de maintenir la limite de vitesse à 30 km/h sur cette zone.

L'étude du carrefour avec les rues Rimbaud et Paradis conduit aux propositions suivantes :

- Maintenir le plateau surélevé
- Créer un passage piéton sur la rue Rimbaud
- Créer un passage piéton sur la rue de la République permettant de traverser au niveau de la rue des Paradis
- Créer un cheminement piéton protégé sur la rue des Paradis
- Mettre un cédez-le-passage rue de la République à l'intersection avec la rue Rimbaud (en allant vers la mairie)

Le point de restauration rapide fait l'objet des 2 propositions :

- La création d'un passage piéton devant ce commerce
- La verbalisation des véhicules stationnant à proximité, sans respect des règles.

³ Voir Annexe 2.

Partie 2- De la place du 11 novembre à la rue du tertre

Les évolutions de ce tronçon de la voie sont fortement liées aux travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville.

L'élément majeur, commun aux 2 comités consultatifs, est l'instauration d'une zone 20, du haut de la rue du tertre, au niveau de l'agence immobilière, jusqu'au niveau du fleuriste.

Il est également demandé que la zone 20 soit appliquée sur le début de la promenade de l'hôtel de ville, jusqu'à la place Polch.

Le comité note l'importance d'une signalisation appropriée sur ces zones (panneaux, marquage au sol, réduction visuelle).

En effet, elles s'accompagnent de règles spécifiques comme la priorité aux piétons et aux cyclistes (absence de passage piétons dans une zone 20), ainsi que la priorité à droite pour les véhicules.

Les nouvelles réglementations (vitesse, stationnement) devront faire l'objet de contrôles récurrents et de verbalisations le cas échéant.

L'installation régulière de radars est souhaitée.

Le second sujet porte sur l'arrivée des voies douces au centre-ville.

Le comité propose une modification du tracé présenté dans le schéma directeur⁴.

Pour la voie provenant des Paradis, il serait préférable de faire passer les cyclistes derrière le parking Imbert pour rejoindre la place du 11 novembre plutôt que la promenade de l'hôtel de ville.

L'arrivée des voies douces de part et d'autre de la place du 11 novembre doit être sécurisée. L'aménagement d'une zone 20 répond à cet impératif.

Concernant les transports en commun, le comité souhaite que l'accessibilité des arrêts bus présents dans cette zone soit adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, une étude, réalisée par l'exploitant Keolis, sur le dimensionnement des bus circulant rue de la République est en cours.

⁴ Voir Annexe 3.

A l'issue de ce comité, les propositions suivantes sont donc soumises à la municipalité :

- Mise en place d'une zone 20, du haut de la rue du tertre, au niveau de l'agence immobilière, jusqu'au niveau du fleuriste, ainsi que sur le début de la promenade de l'hôtel de ville jusqu'à la place Polch.
- Maintien de la zone 30 sur le reste de la rue de la République
- Création d'une signalisation adaptée à ces zones (panneaux, marquage au sol, réduction visuelle)
- Mise en œuvre d'une communication sur ces évolutions
- Présence policière régulière pour faire respecter la réglementation
- Installation de radars sur la rue de la République
- Aménagement de l'accessibilité des arrêts bus
- Modification du tracé de la voie douce provenant des Paradis, en la faisant passer derrière le parking Imbert pour rejoindre la place du 11 novembre plutôt que la promenade de l'Hôtel de Ville.
- Création d'un cheminement piéton conforme aux normes PMR sur la longueur de la rue
- Maintenir le plateau surélevé au croisement avec la rue Rimbaud
- Créer un passage piéton sur la rue Rimbaud
- Créer un passage piéton sur la rue de la République permettant de traverser au niveau de la rue des Paradis
- Créer un cheminement piéton protégé sur la rue des Paradis
- Mettre un cédez-le-passage rue de la République à l'intersection avec la rue Rimbaud (en allant vers la mairie)
- Créer un passage piéton devant le restaurant rapide
- Verbaliser les véhicules stationnant à proximité du restaurant rapide, sans respect des règles.
- Poser des miroirs pour assurer la sécurité des habitants du côté pair de la rue de la République
- Conserver un espace suffisant pour les poubelles du côté pair
- Prendre contact avec les différents riverains pour étudier la possibilité d'acquérir certains espaces

Conclusion :

Il est rappelé que les réponses de la collectivité seront transmises aux membres du comité ainsi qu'aux citoyens via les moyens de communication habituels.

Le comité sera également invité à suivre l'évolution des réalisations prises en charge par la commune.

La mairie de Vineuil remercie les membres de ce comité qui ont permis des échanges riches, constructifs et créatifs entre citoyens, associations et élus.